

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET LE TENNIS CLUB DE LA TESTE  
SAISON SPORTIVE 2022/2023**

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE**

La Ville de LA TESTE DE BUCH a souhaité, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, formaliser par une convention l'ensemble des interventions et relations qui existent entre la Ville et le Tennis Club de La Teste. Cette convention définit les engagements réciproques de chacune des parties, ainsi que les modalités de contrôle de ces engagements, elle précise les relations administratives entre le Tennis Club de La Teste et les services municipaux de manière à faciliter la communication au-delà de la mise à disposition d'équipements. Elle traduit l'intérêt que la Ville porte au Tennis Club de La Teste et témoigne de l'engagement de celle-ci à accompagner le développement de ses activités sportives.

La présente convention prend effet à compter du **1<sup>er</sup> Juillet 2022** et prendra fin le **30 Juin 2023**. La convention de partenariat proposée au Tennis Club de La Teste permet de valider les relations de partenariat avec la Ville qui sont de plusieurs ordres :

**1/ Commentaires sur l'association le Tennis Club de La Teste :**

Le Tennis Club de La Teste compte **433 adhérents** dont **184** jeunes de moins de 18 ans. Plusieurs tournois sont organisés tout au long de l'année sur la Plaine des Sports G. MOGA. Concernant le dynamisme associatif, le Tennis Club de La Teste participe à la vie communale en s'impliquant dans le sport scolaire, notamment au profit des élèves de l'école Brémontier.

**2/ LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE :**

La ville s'engage à mettre à disposition, à titre gracieux, les installations sportives suivantes :

**Equipement Sportif mis à disposition du TCLT :**

*1. Sur la Plaine des Sports et de Loisirs Gilbert MOGA :*

- Le Club house,
- La Salle couverte (avec ses 2 courts en terre battue),
- Les 10 Courts de tennis extérieurs (6 courts en béton poreux et 2 courts en terre Synthétique et 2 courts en résine),
- Le Mur d'entraînement,
- 2 terrains de Padel,
- 2 terrains de Padel couverts.

*2. Sur le site du Pyla :*

- Le Local accueil Pyla,
- Les 4 Courts de Tennis,
- Le Mur d'entraînement,

De plus, la ville s'engage également à :

- Mettre à disposition des équipements, du matériel, pour les opérations de promotion selon les règles définies par la ville pour les associations testerines.
- Aider par des moyens de promotion et communication le Tennis Club de La Teste en application du règlement municipal de la vie associative.

### **3/ LES ENGAGEMENTS DU TENNIS CLUB DE LA TESTE :**

Il est à noter que le Président : M. RUSIG Bernard,

- Vice-président : M. BELVAL Patrick,
- Le Trésorier : M. BOULANT Hubert

- Le Tennis Club de La Teste s'engage à affecter la subvention aux financements des actions présentant un caractère d'intérêt général pour le développement de l'activité sportive et le bon fonctionnement de l'association.

- Le dossier de demande de subvention devra être adressé à la Ville avant le 30 juin de l'année précédant le vote du budget de la commune, accompagné de toutes les pièces administratives et comptables.

- Le Tennis Club de La Teste s'engage à participer aux projets éducatifs de la ville, et plus particulièrement au sport scolaire.

Concernant les équipements sportifs mis à disposition par la ville, le Tennis Club de La Teste s'engage, plus particulièrement à :

- Assurer la responsabilité et la surveillance de ceux-ci,
- Interdire l'utilisation de ces équipements à des fins commerciales ou marchandes, y compris dans le cadre de la sous-location.
- Souscrire obligatoirement une assurance appropriée concernant les risques nés de l'activité.

Cette présente convention n'est pas reconductible.

Elle pourra être renouvelée par une nouvelle convention d'une durée d'un an, l'objectif étant d'être en conformité avec la temporalité de la saison sportive.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

Cette convention pourra être résiliée à tout moment en cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention.

La délibération a donc pour objet de :

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association Tennis club de La Teste,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à **SIGNER** la convention de partenariat pour la saison sportive 2022/2023 jointe à la présente délibération.



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE LA TESTE DE BUCH ET  
L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB DE LA TESTE » (T.C.L.T.)**

**Saison sportive 2022/2023**

**PRÉAMBULE :**

Considérant que le sport représente un vecteur important de la vie sociale, économique et culturelle de la ville, qu'il porte en lui des valeurs éducatives pour les jeunes Testerins de par les qualités de rigueur, de volonté et de persévérance qu'il requiert,

Considérant que le T.C.L.T. ancrée dans le tissu associatif Testerin participe à la promotion de la ville de LA TESTE DE BUCH, à son animation et contribue à son développement territorial,

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique sportive, la ville de LA TESTE DE BUCH a souhaité formaliser par la présente convention de partenariat l'ensemble des interventions et relations existantes avec l'Association « Tennis Club de La Teste ».

**ENTRE :**

La Ville de LA TESTE DE BUCH, l'Esplanade Edmond Doré, 33260 LA TESTE DE BUCH, représentée par son Maire, dûment habilité, Monsieur Patrick DAVET, en exécution d'une délibération du Conseil municipal du **28 juin 2022**,

Ci-après nommée la « Ville »,

d'une part,

**Et :**

Le Tennis Club La Teste ayant son siège social à La Plaine des Sports Gilbert MOGA, à LA TESTE DE BUCH, représenté par son Président, dûment habilité, Monsieur Bernard RUSIG,

Ci-après dénommé le « T.C.L.T »,

d'autre part,